



**Mouvement Européen**  
France

## **La France et l'Union européenne face à la politique de concurrence**

**7 novembre 2007**

*En partenariat avec le CERI-Sciences Po*

### Résumé

Plusieurs intervenants ont noté l'ambivalence des Français vis-à-vis de la politique de concurrence qui tient à diverses raisons politiques, culturelles et historiques. Lors de la campagne référendaire la « concurrence libre et non faussée » a attiré le feu des critiques car elle cristallisait des peurs de la mondialisation et d'un déclasserment dans une économie de plus en plus exposée à la concurrence des pays émergents. Dans ce contexte, il est important de distinguer la concurrence saine d'une concurrence exacerbée et inéquitable entre zones du monde qui permettent par exemple le travail des enfants. La financiarisation du capital dans sa phase actuelle et le rôle des fonds souverains méritent d'être examinés dans la perspective d'une plus grande régulation des marchés financiers et une concurrence plus équitable.

Il existe en France un fort besoin de pédagogie sur la politique de concurrence. Les avantages de la politique de concurrence qui permet de briser des cartels, d'assurer des règles de concurrence équitable dans le marché unique, en protégeant ainsi les petits pays et les petites entreprises, et surtout le citoyen, des ententes de grands groupes ont été cités à plusieurs reprises.

Le changement perceptible depuis peu à « Bruxelles » se traduisant par une application moins idéologique des règles de concurrence a été salué. La Commission applique la politique de concurrence avec plus de discernement qu'auparavant, en tenant notamment compte des enjeux stratégiques globaux dans des domaines tels que l'énergie. La politique de concurrence est moins critiquée pour son contenu réel que parce qu'elle ne couvre qu'un champ assez étroit de l'action politique. On constate une convergence d'opinion sur la nécessité de remettre la politique de concurrence en perspective. Elle a besoin d'être complétée par une politique industrielle et de recherche, par des mesures fiscales et par un renforcement du cadre juridique des services d'intérêt généraux en Europe.

Toutefois, tous les intervenants ont convenu que la politique de concurrence était un élément de puissance européenne et qu'elle constituait un domaine où l'Europe comptait sur la scène internationale à tel point que les décisions de la Cour de justice influencent des choix de fusion de grands groupes mondiaux.

### **1. La politique de concurrence, l'Europe sociale, l'Europe puissance**

**Mario MONTI** (ancien commissaire à la concurrence, Président de l'université Bocconi) note une évolution en France. Il n'y a pas si longtemps, le Président Chirac déclarait que le libéralisme lui paraissait aussi dangereux que le communisme. Les sondages montraient en France une hostilité sans égale dans le monde, à l'économie de marché. La France est le seul pays qui a la fierté de ne pas aimer la concurrence. Mais depuis peu il y a des signes d'une petite révolution: Nicolas Sarkozy, François Fillon et Jacques Attali se sont prononcés pour plus de concurrence afin d'avoir plus de croissance.

En France, poursuit-il, on a tendance à surestimer les inconvénients et à sous-estimer les avantages de la politique de la concurrence. La politique de concurrence protège des faibles –

les consommateurs, la petite PME, contre des cartels qui ont une position dominante dans un marché. Elle permet aussi une allocation efficace des ressources et assure la protection des consommateurs et celle des petits industriels contre les cartels. La politique de concurrence n'interdit pas les aides d'Etat ; elle essaie simplement d'éviter des soutiens artificiels à des entreprises inefficaces.

En conclusion **Mario MONTI**, qui a eu à gérer le cas Microsoft, se réjouit de la décision judiciaire qui valide le point de vue de la Commission. Il note à cet égard l'impact de cette affaire aux Etats-Unis. Si le Wall Street Journal a dénoncé "l'impérialisme régulateur" de l'Union, le New York Times a fait l'éloge du "soft power" européen. Avec la politique de la concurrence, l'Europe est respectée aux Etats-Unis.

**Jean-Louis Bianco** (député PS, ancien ministre) reconnaît que la France a un problème avec la concurrence ; ce n'est pas seulement le cas à l'extrême gauche et à gauche puisqu'une partie de la droite et du patronat partagent les mêmes réticences.

Pourtant, les seules alternatives connues à la concurrence libre et non faussée sont les monopoles soviétiques ou les monopoles capitalistes. La raison de cette exception française est une très grande confusion entre capitalisme, économie de marché et concurrence. Les Français ont la vision d'une concurrence exacerbée, génératrice de délocalisations et de chômage. Ils n'en voient pas les contreparties plus positives en matière d'avantages pour les consommateurs et les salariés qui se voient offrir de nouvelles opportunités.

Selon **Jean-Louis BIANCO** la politique de concurrence mérite d'être connue et d'être complétée par d'autres politiques communes ; notamment par une politique industrielle, une politique fiscale et par un renforcement des services d'intérêt généraux en Europe. Il s'est déclaré favorable à la concurrence, mais à une concurrence équitable, à l'intérieur de l'Union et dans le monde. Des institutions internationales fortes sont indispensables à cet égard, d'où l'importance des institutions régulatrices telles que l'OMC et l'OIT.

**Jean-Louis BIANCO** demande l'accès privilégié des PME aux marchés publics, l'harmonisation fiscale et la mise en place d'une politique industrielle en Europe. Il souhaite que les grandes entreprises prennent en compte non seulement l'impératif du profit mais aussi les intérêts sociaux et environnementaux de tous les partenaires : salariés et collectivités locales notamment. Il réclame également une concurrence équitable au niveau mondial, mettant en cause certains comportements chinois et américains. Il souhaite l'adoption de normes mondiales en matière environnementale et sociale. Il conclut en se prononçant pour une Europe puissance, qui n'est pas seulement un fantasme français. Tout ce qui permet à l'Europe de compter dans le monde est important, et la politique de la concurrence y contribue.

#### **Discutants :**

**Jérôme BEDIER** (MEDEF, Président de la Commission Europe) rappelle que si le CNPF avait été très réticent au moment du Traité de Rome, et réservé lors de l'Acte Unique, la priorité du MEDEF est aujourd'hui de réhabiliter la concurrence et de "Jouer le jeu" de l'Europe pleinement. Il fait confiance à la Commission Attali pour faire passer le message, notamment dans le domaine de distribution où la Commission veut faire bouger la France sur les lois Royer-Raffarin et Galland. Toutefois il affirme que la politique de concurrence ne suffit pas à faire une stratégie. Il demande une politique de l'énergie et le contrôle des fonds

souverains. Il souhaite aussi que certaines questions stratégiques (les moyens de paiement par carte bancaire par exemple) soient abordées au niveau européen avec moins de pusillanimité.

**Gilles BRIATTA** (Secrétaire Général des Affaires Européennes, membre du cabinet du Premier ministre) note que les Français ont tendance à voir dans la liberté celle du "renard libre dans le poulailler libre", sans se rendre compte que, dans la concurrence, l'essentiel est d'assurer l'égalité devant la loi qui est la meilleure protection des plus faibles. Y a-t-il un début de révolution en France ? Peut-être pas mais un début de rupture certainement. En ce qui concerne la politique industrielle, il se réjouit de l'évolution de Bruxelles pour qui le mot lui-même était tabou il y a dix ans encore. La question de réciprocité dans les échanges internationaux est également revenue au premier plan.

**Nadia CALVINO** (Directeur général adjoint - DG de la concurrence Commission Européenne) explique les différentes conceptions des politiques de la concurrence dans le monde. Elle distingue le modèle américain selon lequel les consommateurs vont défendre leur intérêt devant le tribunal du modèle européen de régulation publique. Elle a rappelé que la position de la Commission avait évolué sur des questions de politique industrielle et qu'il n'y avait plus de mot tabou à Bruxelles.

**Marcel GRIGNARD** (secrétaire national de la CFDT, chargé des affaires européennes) rappelle que la CFDT s'était prononcée sans ambiguïté en faveur du traité constitutionnel et de la concurrence libre et non faussée. Cela dit, il donne quelques exemples de décisions malheureuses selon lui en matière de concurrence : Schneider-Legrand et Pechiney-Alcan notamment. Par ailleurs il considère que la politique de concurrence doit être complétée par d'autres politiques prenant en compte les défis que l'Europe devra relever dans la mondialisation et dans une perspective de développement durable.

**Alain LAMASSOURE** (député européen, UMP-PPE, ancien ministre) indique que, dans le Traité de Lisbonne, la concurrence ne sera plus un objectif mais un moyen au service d'objectifs plus politiques et plus nobles. Il explique l'hostilité des français à l'économie de marché par l'addition de plusieurs traditions : la vision chrétienne - et plus particulièrement catholique - selon laquelle "l'argent c'est sale", la tradition colbertiste et la tradition socialiste. Et le corporatisme, qui n'est pas mort avec Vichy qui l'avait consacré et organisé. Pour conclure il demande la création de services publics pour la fourniture de biens publics européens, à condition de définir ceux-ci avec précision. Il s'interroge sur la validité du concept de concurrence loyale, ironisant sur le fait que chacun trouve toujours déloyale la concurrence des autres. Il nous paraît insupportable que la Chine et l'Inde sortent du sous développement sans rien nous demander alors que l'Afrique persiste dans le marasme avec notre aide ! Il s'est également demandé à partir de quel niveau d'excédent budgétaire est-ce qu'on pourrait enfin, dans ce pays, parler de concurrence loyale avec des nouveaux pays membres qui se trouvent dans une situation de rattrapage économique.

Enfin il dénonce ce qu'il considère comme un effet pervers de la politique de concurrence de la Commission, soutenue par le Parlement ; la prédominance des intérêts des consommateurs sur ceux des producteurs et des salariés.

Intervention de **Jean-Pierre JOUYET**, secrétaire d'Etat aux affaires européennes :

Après avoir salué la décision du PS de voter la ratification du traité de Lisbonne, il en vient à la concurrence proprement dite en notant que l'on observe à cet égard en France des blocages

similaires à ceux relevés par la Commission Armand-Rueff il y a une cinquantaine d'années. Pour lui la concurrence libre et non faussée est un moyen au service de l'Union, rien de plus, rien de moins. Il note qu'une politique industrielle n'est plus inconcevable à Bruxelles et qu'il faudrait en effet "européaniser" les services publics. Le problème n'est pas que la politique de concurrence soit trop forte mais que l'absence de politiques soit si criante dans d'autres domaines.

La conciliation de la politique de la concurrence et de la stratégie européenne lui paraît tout à fait possible, comme le montre l'exemple des télécommunications. Il souhaite une solution analogue pour l'énergie et pour la R&D. Il se prononce en faveur de grands projets européens dans les domaines de l'espace et de l'aéronautique notamment. Il souhaite également un effort en faveur des PME ("Small Business Act").

## **2. La libération de la croissance : le rôle de la concurrence**

**Jean QUATREMER** (Libération) a été très surpris de voir se développer en 2005 un intense débat en France sur le thème de la "concurrence libre et non faussée" qui n'agite pas beaucoup les autres Européens.

Il voit dans l'histoire contemporaine de notre pays l'explication de son aversion pour l'économie de marché et de sa confiance dans l'Etat. Pour lui, dans l'entre deux guerres, les entreprises étaient toutes puissantes et c'est à la faiblesse de l'Etat que nous attribuons la défaite de 1940. Une grande partie de la gauche, mais aussi de la droite est ainsi hostile au jeu du marché et à la concurrence.

**Jean-Philippe COTIS** (Ancien chief economist à l'OCDE et nouveau directeur de l'INSEE) fait état d'études statistiques qui mettent en évidence le déficit de croissance résultant de l'insuffisance de concurrence. Ce que suggèrent l'observation empirique de différents pays dans les périodes récentes est que l'ouverture des marchés est favorable au niveau de vie et à l'emploi par la baisse des prix qu'elle provoque et l'entrée de nouveaux compétiteurs qu'elle permet.

Il note qu'un surcroît de concurrence déplace le point de partage de la valeur ajoutée en faveur des salariés : "le pire ennemi de la concurrence c'est le capitaliste" a dit le Prix Nobel d'économie Stigler. Toutefois il faut bien constater un hiatus entre les conclusions des travaux des économistes et les perceptions des citoyens. Il faut s'efforcer d'expliquer à ces derniers que la concurrence permet une allocation efficiente des ressources et que la diminution des barrières à l'entrée des marchés est la condition du progrès économique : L'abolition de tout obstacle à la concurrence pourrait générer dans un pays comme la France une hausse du PIB de 4 à 5 points. Les pays nordiques ont su ouvrir leurs économies et préserver un filet social exigeant, financé grâce à la bonne situation économique.

**Evelyne GEBHARDT** (membre du Parlement Européen, PSE, Allemagne) constate que l'histoire de l'Europe c'est celle de la construction du marché – qui exige une concurrence libre et non faussée – mais assortie de politiques complémentaires qui fondent l'économie sociale de marché. Il ne s'agit pas de faire de la dérégulation mais au contraire de définir les règles permettant le bon fonctionnement de cette économie sociale de marché qui n'a rien à voir avec l'ultralibéralisme. La concurrence ne doit pas s'exercer seulement sur les prix ; elle doit prendre en compte également la qualité.

Pour **Nicolas JABKO** (chercheur CERI) le système français a bien fonctionné pendant plusieurs décennies ce qui explique que les français comprennent mal la logique de la

politique de concurrence. Les libéralisations des années 90 ont été mal expliquées par les gouvernements français successifs, et souvent présentées comme une contrainte imposée depuis Bruxelles. Les Français acceptent la concurrence en tant que consommateur mais en tant que citoyen / électeur ils sont plus réfractaires, non sans contradiction.

**Christian HUARD** (président de conso France, fédération d'associations de consommateurs) a souligné le hiatus entre la perception de la concurrence par des citoyens et les résultats des études économiques qui présentent des phénomènes globaux dont le citoyen ne s'en aperçoit pas dans sa vie quotidienne. Il constate également que nous ne pouvons mesurer les effets de la concurrence sur le « consommateur » mais uniquement sur les « consommateurs ». Il a souligné l'absence de concurrence réelle, les consommateurs faisant leurs courses à proximité.

**Philippe AGHION** (professeur à Harvard, en duplex des Etats-Unis) souligne la relation positive que l'on constate entre la concurrence et la croissance, même si les effets sont inégaux selon le degré d'avancement des secteurs et des pays. Selon lui, la libéralisation de l'économie française pourrait lui apporter un demi point de croissance supplémentaire, encore plus si elle était effectuée en synergie avec la libéralisation du marché du travail<sup>1</sup>. Pourquoi la France diffère-t-elle ces réformes qui sont indispensables ? Parce que – même si à long terme tout le monde y gagnerait – ce n'est pas le cas à court terme : il y a des gagnants mais aussi des perdants, qu'il faudrait savoir aider dans la période transitoire. En ce qui concerne la politique industrielle que certains considèrent comme un complément indispensable à la politique de concurrence, Philippe AGHION conseille de trouver une voie médiane entre le colbertisme d'antan et le laisser faire intégral dans une approche décentralisée qui relève plus du “Bottom up” que du “Top down”.

Philippe AGHION constate également que la politique de concurrence a souvent été utilisée à d'autres fins plus politiques.

**Nicolas BEYTOUT** (directeur de la rédaction du *Figaro*) a souligné les attentes des Etats Unis vis-à-vis de la France. Aux yeux de l'administration américaine, la France entre dans une nouvelle phase de modernisation et de développement. Ils estiment que la France pourrait être un moteur de la croissance en Europe.

**Jacques ATTALI** (Président de la Commission sur la libération de la croissance) a insisté sur l'importance de la concurrence pour créer de la croissance. Des questions de politiques industrielle, environnementale et sociale doivent être prises en considération dans l'application de la politique de concurrence. Quant au travail de la *Commission sur la libération de la croissance*, Jacques Attali prône la mise en place de toutes les réformes en même temps en France. Il affirme qu'en contrepartie d'une nouvelle flexibilité du marché du travail l'Etat doit assurer la sécurisation du parcours du travailleur. Cette stratégie s'inspire du modèle de flexicurité des pays nordiques.

---

<sup>1</sup> Philippe Aghion, Gilbert Cette, Élie Cohen et Jean Pisani-Ferry, *Rapport sur des leviers de la croissance*, disponible sur <http://www.cae.gouv.fr/>